|  |  |
| --- | --- |
|  |  |
|  |  |

|  |
| --- |
|  |
|  |

**Les 70 grands péchés :**

**« Al-Kabâir** »

***Par l’imam ad-Dahabi [\*]***

****

**[\*]**Chams ad-Dîn Abou 'Abdillâh Mouhammad Ibn Ahmad Ibn Outhmân Adh-Dhahabi. Il est appelé l'historien de l'Islam. Né en 673 à Damas. Il a eu comme professeur Ibn Taymiya, 'Omar Ibn Al-Qawâs, 'Abdoulkhâliq Ibn 'Alwân en autres. Il est mort en 748 à Damas, qu’Allâh lui fasse miséricorde.



**Introduction :**

Chers Frères et Sœurs, Allâh le pardonneur (*Al-Ghafir*) nous dit dans le Saint Coran :

{**Si vous évitez les grands péchés qui vous sont interdits, Nous effacerons vos méfaits de votre compte, et Nous vous ferons entrer au Paradis**}

(4/31)

Et :

{**Ceux qui évitent les grands péchés ainsi que les turpitudes et qui ne commettent que des fautes légères. Certes le pardon de Ton seigneur est immense**}

(53/32)

*Abû Hurayra*  rapporte ces propos de l’envoyé d’Allah : « **Chacune des cinq prières efface les péchés commis entre le moment de son accomplissement et la prière précédente. De même la Prière du vendredi efface les péchés commis depuis le vendredi précédent, à condition de s’abstenir de faire de grands péchés (*Al-Kabair*)** ». (*Muslim*).

*Othman ben Affan*  a dit : « **J’ai entendu le Messager d’Allah  dire : « Toutes les fois qu’un Musulmans (ou une Musulmane) quand vient l’heure d’accomplir la prière obligatoire, fait ses ablutions avec le plus grand soin, puis réalise sa prière avec le recueillement et l’humilité nécessaire en accomplissant des gestes parfaits (inclinaison, prosternation), cela lui efface automatiquement tous les péchés précédents tant qu’il ne commet pas de grands péchés et ce durant toute sa vie** ».(*Muslim*)

**1 - De pratiquer le Polythéisme :**

« **Quiconque associe à Allah d’autres divinités, Allah lui interdit le Paradis ; et son refuge sera le Feu** ».

[S5, (Al-Mâ’idah) V72]

Autre forme de Polythéisme : (faire un acte par ostentation, [pour ce faire voir des gens])

- Abû Hurayra  a rapporté que le Messager d'ALLAH  a dit qu'Allâh (**qu'il soit glorifié et exalté) a dit: « Je me suffis à Moi-même que je n'ai pas besoin d'associé. Dès lors, celui qui fera une action pour plaire à un autre que Moi, Je délaisserais son action, l'abandonnant à celui (ou celle) qu'il aura associé à Moi !** ». (*Hadith Quodoussi du Sahi de Muslim*)

**2 - D’accomplir un meurtre :**

« **Quiconque tue intentionnellement un croyant, sa rétribution sera l’enfer, pour y demeurer éternellement. Allah l'a frappé de sa colère, l’a maudit et lui a préparé un énorme châtiment** ».

[S4, (An-Nisâ) V93]

« **Quant on demandera à la fillette enterrée vivante (\*)». « Pour quel péché elle a été tuée ?** ».

[S81 (At-Takwir) V8 et 9]

« **Et ne tuez pas vos enfant par crainte de pauvreté ; c’est Nous qui attribuons leur subsistance, tout comme à vous. Les tuer, c’est vraiment, un énorme péché** ». (\*)

[S17, (Al-Isrâ) V31]

(\*)Allusion à une ancienne coutume des païens qui craignaient la pauvreté ou la capture de leurs filles par d'autres tribus.

*Abû Hurayra*  rapporte ces propos du Prophète  : « **Evitez les sept grand péchés ! ». « Et quels sont-ils, O envoyé d’Allah ? » Demandèrent les compagnons. Il répondit : « De donner des associés à Allah, pratiquer la magie, attenter à la vie de quelqu’un qu’Allah à rendue sacrée sauf pour une juste cause, pratiquer l’usure, dilapider les biens d’un orphelin, fuir le jour du combat et accuser d’adultère les femmes mariées vertueuses et croyantes, à leur insu** » (Al Bokhari – Muslim).

**3 - De pratiquer la magie :**

« **Les diables sont les incroyants, ils enseignent la magie.. Celui qui l’acquiert (ce pouvoir) n’aura aucune part dans l’au-delà** ».

[S2 (Al-Baqarah) V102]

« **Et le jour où il les rassemblera tous : « Ô communauté des djinns (les djinns diables), vous avez trop abusés des humains ». Et leurs alliés parmi les humains (les sorciers ou devins) diront : « Ô notre seigneur, nous avons profité les uns des autres.. ». Il leur dira : « l’enfer est votre demeure, pour y rester éternellement, sauf si ALLAH en décide autrement..** ».

[S6, (Al-An’âm) V128]

Les commentateurs ont dit : « Un jeune Juif était au service du Messager d’Allah ; les Juifs vinrent, un jour, le voir et le poussèrent à prendre en secret quelque cheveux, et le peigne du Prophète  et les leur apporta.

Ceux-là ensorcelèrent le Prophète en pratiquant la magie. Celui qui s’est chargé de cela, c’était *Lâbid Ibn Assem*, le Juif. Celui-ci les mit au fond d’un puits, appartenant aux *Béni Zurayq* appelé *Zarwan*. La conséquence de cette action fut que le Prophète  tomba malade et ses cheveux furent dispersés. Un jour ou l’Envoyé d’Allah  s’était endormi, deux Anges vinrent près de lui et parlèrent entre eux :

• Le premier : « **Qu’a-t-il ?** ».

• Le second : « **Ensorcelé !** ».

• Le premier : « **Et qui l’a ensorcelé ?** ».

• Le second : « ***Lâbid Ibn Assem*, le Juif** ».

• Le premier : « **Par quoi ?** ».

• Le second : « **Par un peigne et quelques cheveux** ».

• Le premier : « **Mais où sont t-‘ils ?** »

• Le second : « **Dans un spath du palmier caché sous une pierre au fond du puit de «*Zarwan*** ».

Alors le Messager d’Allah s’éveilla et dit : « **O *Aïcha* ! Tu sais qu’Allah vient de m’informer sur l’origine de mon mal !** » Puis il envoya *Ali Ibn Taleb*, *Az-Zubayr*, *Amar Ibn Yasser* vers le puits. Arrivés, ils vidèrent le puits de manière à n’y laisser presque rien. L’eau semblait mélangée au henné. Puis ils soulevèrent la pierre et sortirent le spath contenant quelques uns des cheveux, son peigne et une corde où il y avait onze nœuds piqués par des aiguillons. Allah fit descendre les deux dernières sourates du coran : S113 (*Al-Falaq*) comprenant 5 versets et S114 (*An-Nâs*) comprenant 6 versets. L’Ange Gabriel de mit à les réciter toutes les deux et a chaque verset récités, un nœud de la corde de déliait, et l’état du Messager d’Allah  commença à s’améliorer. A la fin du 11ème verset (5+6 = 11) le Messager d’Allah fut libéré de cette magie. (Les causes de la révélation du saint Coran) *Abû Al-Hassan An-Naisabûri*. On appelle aussi ces 2 sourates les sourates protectrices

**4 - De négliger les prières obligatoires :**

« **Malheur donc, à ceux qui prient tout en négligeant (et retardant) leur prière** ».

[S107, (Al-ma’ûn) V4, 5]

« **Puis leur succédèrent des générations qui délaissèrent la prière et suivirent leurs passions. Ils se trouveront en perdition** »

[S19, (Maryam) V59]

Burayda  rapporte ces propos du Prophète  :

- « **Le pacte qui existe entre eux et nous est la prière. Quiconque l’a délaissée est dores et déjà un mécréant** ». (*Al-Thirmidy*).

- « **Rien d’autre que la négligence de la prière ne sépare l’homme de l’incroyance** »

- « **Celui qui aura manqué la prière de *Asr* (à son heure fixe), son œuvre sera vaine** »

- « **Celui qui observe la prière, elle lui servira comme lumière, une preuve évidente le jour du jugement dernier. Mais celui qui la néglige, elle ne lui sera ni lumière, ni argument, ni délivrance le jour du jugement où il sera assemblé avec *Pharaon*, *Coré*, *Haman* et *Oubaï Ben Khalaf*.** »

Les théologiens ont commentés la fin du hadith : Celui qui à délaissé la prière pour s’occuper de ses richesse sera avec *Coré*. Celui qui a délaissé la prière pour s’occuper de sa propriété sera avec *Pharaon*. Celui qui a délaissé la prière pour s’occuper de sa situation (poste au ministère ou autre) sera avec *Haman*. Celui qui délaissé la prière pour s’occuper de son commerce sera avec *Oubaï Ben Khalaf* le grand commerçant impie de la Mecque.

**5 - De ne pas donner l’aumône obligatoire (La Zakat) :**

« **..A ceux qui thésaurisent l’or et l’argent et ne les dépensent pas dans le chemin d’Allah, annonce leur (Mohammed) un châtiment douloureux ». « Le jour où ces trésors seront portés à l’incandescence dans le feu de l’enfer et qu’ils en seront cautérisés, front, flancs et dos.. Goûtez de ce que vous thésaurisiez** ».

[S9, (At-Tawbah) V34, 35]

« **Ceux qui gardent avec avarice ce qu’Allah leur donne par sa grâce, ne pense pas que cela est bon pour eux ? Au contraire, c’est mauvais pour eux : Au jour de la Résurrection, on leur attachera autour du coup ce qu’ils ont gardé par avarice** »

[S3, (Al-Imrân) V180]

Abû Zarr  rapporte : « **Je me dirigeai vers le Prophète  qui se trouvait à l’ombre de la *Ka’ba*. Lorsqu’il me vit il dit :**

**« Ils sont perdants par le seigneur de la *Ka’ba* »…**

**Je répondis : « Qui sont ces perdants ? ».**

**Il me répondit :**

**« Les plus fortunés, à moins qu’ils ne dépensent leur argent par-ci, par-là en aumônes, mais ils sont quand même très rares. Il n’y a aucun homme qui possèdent des chameaux, des vaches, et des moutons et ne paye pas la zakat à leur sujet, sans que ces animaux ne viennent, au jour de la résurrection plus gros qu’ils étaient (dans ce monde) le frapper par les cornes et le fouleront de leurs sabots, de sorte que le premier, de ces animaux aura passé, le dernier reviendra, jusqu’à ce que les comptes des hommes aient été réglés** » (*Muslim*)

**6 - De rompre volontairement le jeûne un jour du mois de Ramadan :**

« **Ô, les croyants on vous a prescrit le jeûne comme on l'a prescrit à ceux qui furent avant vous, peut-être serait vous pieux ? ». « Pendant des jours comptés. Donc, quiconque d'entre vous est malade ou en voyage, alors qu'il compte d'autres jours..** »

[S2, (Al-Baqarah) V183, 184]

Celui qui rompt le jeûne : manger ou boire volontairement pendant le mois de ramadan doit expier son péché de la façon suivante : Jeûner pendant deux mois consécutifs ou donner à manger à soixante pauvres ou affranchir un esclave croyant et ceci autant de fois que la faute est commise. Allâh le pardonneur nous dit :

«  **Les bonnes actions effacent les mauvaises** ».

[S11, V114]

**7 - De ne pas accomplir le Pèlerinage à la Mecque alors que l’on a les moyens pour le faire :**

«  **Oui, la première maison qui a été désignée aux hommes c'est bien celle de la Mecque, bénie, pour la guidée des mondes"." Là sont les signes évidents, où Abraham c'est tenu debout, et ceux ou celles y entrent sont en sécurité. Il incombe aux hommes de faire pour ALLAH le pèlerinage de la maison pour quiconque en a la possibilité** ».

[S3, (Al-Imrân) V96, 97]

Omar ben Al Kattab  à dit : « **J'ai pensé envoyer des hommes dans toutes les régions, pour voir ceux qui ont le pouvoir de faire le pèlerinage et ne l'ont pas accompli, afin de leur imposer un tribut, car à mes yeux ils ne sont plus musulmans** ».

Ali ben talib  a dit : « **Quiconque possède des provisions et une monture capable de le transporter à la maison Sacrée d’Allah, mais qui n’accomplit pas le pèlerinage, qu'il meurt à l’état de juif ou de chrétien** ». (*Al-Tirmidhy*)

**8 - D’être ingrat envers ses parents :**

«  **Et voila que ton Seigneur a décrété : " N'adorez que lui. - De la bonté envers le père et la mère : " si l'un d'eux ou tout deux doivent atteindre la vieillesse près de toi, alors ne leur dis point : " Fi ! " et ne les repoussent pas, mais dis-leur noble parole"." Et par miséricorde baisse sur eux l'aile de la tendresse, et dis : " O mon Seigneur, fais-leur à tous deux miséricorde comme ils m'ont élevé tout petit** ».

[S17, (Al-Isrâ) V23, 24]

«  **Et Nous enjoignons à l'homme, au sujet de ses parents, - car sa mère le porte, fragilité sur fragilité, et sevrage au bout de deux ans - ceci : « Sois reconnaissant, autant envers Moi qu’envers tes parents ! C’est vers Moi que vous serez ramenés**».

S31, (Luqmân) V14 :

**9 - De rompre les liens de parentés (ou fuir ses proches parents) :**

- *Abû Hurayra*  a rapporté que l'Envoyé d'ALLAH  a dit : « **Lorsqu' ALLAH eut terminé de créer toutes les créatures, le lien de parenté se leva, alla chercher refuge auprès d'ALLAH et lui dit :" Arrête-Toi, Seigneur! C'est la requête de celui qui sollicite Ta protection contre la rupture ! ALLAH répondit : " Es-tu satisfait si J'accorde Mes faveurs à celui qui cherche à te sauvegarder, et si Je rejette celui qui te coupera ? ". Le lien de parenté dit alors :" Tout à fait, O Maître et Seigneur! ALLAH dit : " Il en sera ainsi !** » "*Hadith "Quodoussi*" Saint (*Al Bokhari*) et *Abû Hurayra* a ajouté, lisez le verset suivant :

«  **Si donc vous êtes investis de pouvoir, se peut-il que vous alliez commettre le désordre sur terre et rompant vos liens de parentés ? "." Ceux-là, ALLAH les a maudit, puis Il les rend sourds, et Il aveugle leurs yeux** ».

[S47, (Mohammed) V22, 23]

«  **Ceux qui remplissent le pacte (\*) d'ALLAH et ne brisent pas l'engagement"."Qui unissent ce qu'ALLAH a commandé d'unir et redoutent leur Seigneur et craignent le mauvais compte** ».

[S13, (Ar-R’ad) 21]

(\*) Il s'agit des liens de parenté

**10 - De pratiquer l’adultère :**

Ce sujet est déjà traité dans les livres du ciel précédents : Il s’agit de l’un des dix commandements reçus par Moïse de son Seigneur et qui figure dans la Thora et dans la Bible. Chapitre Lévitique : 20 : L’éternel parla à Moïse : « Tu dira aux enfants d’Israël..…« Il sera puni de mort : le peuple le lapidera » & 10 Si un homme commet l’adultère avec une femme mariée, ou avec la femme de son prochain, l’homme et la femme seront punis de mort » (donc lapidé). &13 Si un homme couche avec un homme comme on couche avec une femme (l’homosexualité) ; ils ont fait tous deux une chose abominable ; ils seront punis de mort ».

Que dit le Coran :

« **Et n’approchez pas de l’adultère (ou la fornication). En vérité c’est une abomination et un mauvais chemin** »

[S17, (Al-Isrâ) V32]

La punition est décrite dans la sourate :

« **Le fornicateur et la fornicatrice, fouettez-les chacun de cent coups de fouet et ne soyez pas pris de pitié dans l’exécution de la loi de DIEU** ».

[S24, (An-Nûr) V2]

Et seulement à une condition :

« **Et quand à ceux qui lancent des accusations (d’adultère) contre les femmes (Honnêtes) sans produire 4 témoins, fouettez-les de 80 coups de fouets. Ceux-là sont les pervers** ».

[S24, (An-Nûr) V4]

**11 - De pratiquer l’homosexualité :**

« **Accomplissez-vous l’acte charnel avec les mâles de ce monde ? ». « Et délaissez-vous les épouses que votre Seigneur a créées pour vous ? Mais n’êtes-vous que des gens transgresseurs ? ». « Nous le sauvâmes (le prophète Lot), lui et toute sa famille ». « Sauf sa femme qui fut parmi les exterminés ». « Puis nous détruisîmes les autres ». « Et Nous fîmes pleuvoir (sur la ville de Sodome) sur eux une pluie de pierres. Et quelle pluie fatale pour ceux qui furent avertis** »

[S21, (As-su’arâ) V165 à 173]

Le Prophète  a dit : « **Il y a sept personnes qu’Allah a maudit, et qu’il ne regardera pas le jour du jugement dernier et il leur dira : « Entrez en Enfer avec les réprouvés » ce sont : Deux qui pratiquent l’homosexualité (hommes entre eux ou femmes entre elles), celui ou celle qui se rapproche d’une bête, l’homme qui a des rapports charnels avec une mère et sa fille et celui ou celle qui se masturbe, à moins que ceux-ci (ou celles-ci) ne se repentent et reviennent à Allah** ».

**12 - De pratiquer des prêts avec des intérêts (l’usurier) :**

« **Oh les croyants ! Ne pratiquez pas l’usure en multipliant démesurément votre capital ! Et craigniez Allah afin que vous réussissiez !** ».

[S3, (Al-Imrân) V130]

*Ibn Mas’ûd*  rapporte : « **L’Envoyé d’Allah  a maudit celui qui prenait le profit usuraire (l’intérêt) et celui qui le donnait** ». (*Muslim*)

**13 - De dilapider les biens d’un orphelin dont on a la charge :**

« **Ceux qui dilapident les biens d’un orphelin ne font qu’emplir leurs entrailles de feu. Ils brûleront bientôt dans les flammes de l’Enfer** »

S4, (An-Nisâ) V10 :

*Abû Hurayra*  rapporte ces propos du Prophète  : « **Evitez les sept grand péchés ! ». « Et quels sont-ils, O envoyé d’Allah ? » Demandèrent les compagnons. Il répondit : « De donner des associés à Allah, pratiquer la magie, attenter à la vie de quelqu’un qu’Allah à rendue sacrée sauf pour une juste cause, pratiquer l’usure, dilapider les biens d’un orphelin, fuir le jour du combat et accuser d’adultère les femmes mariées vertueuses et croyantes, à leur insu** » (*Al Bokhari – Muslim*).

**14 - De pratiquer le mensonge contre Allah ou son Messager :**

« **El au jour de la Résurrection, tu verras les visages devenus noirs de ceux qui mentaient sur Allah** ».

[S39, (Az-Zumar)V60]

**15 - De fuir la lutte (ou le combat) dans le chemin d’Allah :**

« **O vous qui croyez quand vous rencontrez (l’armée) des mécréants en marche ne leur tournez pas le dos ». « Quiconque tourne le dos, à moins que ce soit par tactique de combat, ou pour rallier un autre groupe – Celui-là encourt la colère d’Allah et son refuge sera l’enfer. Et quelle mauvaise destination !** ».

[S8, (Al-Anfâl) V16]

**16 - Lorsque l’on est investit de pouvoir (Royauté ou autre) tromper ses sujets (ou ses électeurs) et les traiter avec injustice :**

« **Et baise ton aile (soit bienveillant) envers les croyants qui te suivent** »

[S26, (As(Su’râ) V215]

« **Certes Allah vous commande l’équité, la bienfaisance et l’assistance aux proches ; Et il interdit la turpitude, l’acte répréhensible, ainsi que de violer les droits des autre** »

[S16, (An-Nahl) V90]

*Ma’qal Ibn Yâsar*  rapporte : j’ai entendu dire par le Messager d’Allah  : « **Tout homme à qui Allah a investit de pouvoir et qui meurt alors qu’il trompe ses administrés, Allah lui interdit le Paradis** » (*Muslim*)

**17 - D’agir avec orgueil ou fierté :**

« **Votre DIEU est un DIEU unique. Ceux qui ne croient pas en l’au-delà... sont rempli d’orgueil ». « Nul doute qu’Allah sait ce qu’ils cachent et ce qu’ils divulguent. Et assurément Il n’aime pas les orgueilleux** ».

[S146, (An-Nahl) V22, 23]

« **Et ne foule pas la terre avec orgueil » : Tu ne sauras jamais fendre la terre ni atteindre la hauteur des montagnes** ».

[S17, (Al-Isrâ) V37]

*Ibn Mas’ud*  rapporte ces paroles de l’Envoyé d’Allah  : « **N’entera jamais au Paradis celui qui a dans son cœur le poids d’un atome d’orgueil ». Quelqu’un dit : « On aime pourtant avoir un bel habit et de belles chaussures ». Il dit : « Allah est beau et Il aime la beauté. L’orgueil c’est le fait de ne pas accepter une vérité venant des autres et de les mépriser** » (*Muslim*)

**18 - De commettre de faux témoignages :**

« **Ceux qui ne font pas de faux témoignages** ».

[S21, (Al-Fourqâne) V72]

« **Abstenez-vous de paroles mensongères** »

[S22, (Al-Hajj) V30]

*Abû Bakr*  rapporte ces paroles du Messager d’Allah  : « **Voulez-vous que je vous dise quel est le plus grand péché ? ». Nous dîmes : « Nous voulons bien ô Messager d’Allah ! ». Il dit : « Le fait d’associer quoi que ce soit à Allah. Le manque de piété filiale ». Il était appuyé sur quelque chose et il se redressa pour dire : « Et surtout de pratiquer les paroles de mensonge et le faux témoignage » Il ne cessa de le répéter au point que nous dîmes : « Il aurait été préférable qu’il gardât le silence** » (*Unanimement Rapporté Authentique*)

**19 - De consommer de l’alcool :**

« **O les croyants ! Le vin, les jeux de hasard, les pierres dressées, les flèches de divination ne sont qu’une abomination du Diable. Ecartez-vous en afin que vous réussissiez ». « Le Diable ne veut jeter parmi vous, à travers le vin et le jeu de hasard, que l’inimitié et la haine, et vous détourner d’invoquer Allah et de la prière. Allez-vous donc y mettre fin ?** ».

[S5, (Al-Mâ’idah) V90, 91]

Le Prophète  à maudit : « **Le buveur de vin, le sommelier, celui qui le demande, son vendeur, son acheteur, celui qui écrase le raisin pour en faire ou pour qui on l’a écrasé, son porteur, son destinataire, celui qui profite de son prix, celui qui indique son fabriquant ou son vendeur** ». (*Al-Kabair page 185*)

**20 - De s’adonner aux jeux de hasard :**

« **O les croyants ! Le vin, les jeux de hasard, les pierres dressées, les flèches de divination ne sont qu’une abomination du Diable. Ecartez-vous en afin que vous réussissiez ». « Le Diable ne veut jeter parmi vous, à travers le vin et le jeu de hasard, que l’inimitié et la haine, et vous détourner d’invoquer Allah et de la prière. Allez-vous donc y mettre fin ?** ».

[S5, (Al-Ma’idah) V90, 91]

Sont interdits : Toutes formes de loteries ou Loto et autres tickets à gratter. Toutes formes de paris : Tiercé ou autres. Tous les jeux (y compris les cartes, les dés etc..) qui utilisent et dilapident l’argent ou les biens de la famille :

« **Et ne dévorez pas mutuellement et illicitement vos biens..** ».

[S2, (Al-Baqarah) V188]

**21 - De calomnier des femmes mariées :**

« **Ceux qui lancent des accusations contre des femmes vertueuses, chastes et croyantes sont maudits ici-bas comme dans l’au-delà ; et ils auront un énorme châtiment** ».

[S24, (An-Nûr) V23]

« **Et quand à ceux qui lancent des accusations (d’adultère) contre les femmes (Honnêtes) sans produire 4 témoins, fouettez-les de 80 coups de fouets. Ceux-là sont les pervers** ».

[S24, (An-Nûr) V4]

*Abû Hurayra*  rapporte ces propos du Prophète  : « **Evitez les sept grand péchés ! ». « Et quels sont-ils, O envoyé d’Allah ? » Demandèrent les compagnons. Il répondit : « De donner des associés à Allah, pratiquer la magie, attenter à la vie de quelqu’un qu’Allah à rendue sacrée sauf pour une juste cause, pratiquer l’usure, dilapider les biens d’un orphelin, fuir le jour du combat et accuser d’adultère les femmes mariées vertueuses et croyantes, à leur insu** » (*Al Bokhari – Muslim*).

**22 - De s’approprier du butin (à la fin d’une bataille ou détourner de l’argent du trésor public ou des aumônes):**

« **Un Prophète n’est pas quelqu’un à s’approprier du butin. Quiconque s’en approprie, viendra avec ce qu’il s’est approprié le jour de la Résurrection. Alors à chaque individu on rétribuera pleinement ce qu’il aura acquis** »

S3, «Al-Imrân» V161 :

*Omar Ben Al-Kattab*  rapporte: « **Le jour de « *Khaibar* » quelques uns des compagnons du Prophète  vinrent et lui dire : « Un tel est mort martyr, un tel est mort martyr ». L’Envoyé d’Allah  leur répondit : « Non, il ne l’est pas car je l’ai vu en Enfer à cause d’un vêtement ou d’un manteau qu’il avait volé du butin** » (*Muslim*)

**23 - De pratiquer un vol quelconque :**

« **Le voleur et la voleuse, couper leur une main à tous les deux, en punition de ce qu’ils se sont acquis, et comme châtiment de la part d’Allah** ».

[S5, (Al-Mâ’idah) V38]

**24 - Ceux qui luttent contre Allah et son Messager ou pratique la discorde sur terre :**

« **La récompense de ceux qui luttent contre Allah et son Messager, et qui s’efforcent de semer la corruption sur la terre, c’est qu’il soit tués, ou crucifiés, ou que soit coupées leur main et leur jambe opposées, ou qu’ils soient expulsés du pays. Ce sera pour eux ignominie ici-bas, et dans l’au-delà, il y aura pour eux un énorme châtiment** ».

[S5, (Al-Mâ’idah) V33]

**25 - De pratiquer des serments mensongers :**

« **Ceux qui vendent à vil prix leur engagement avec Allah ainsi que leurs serments n’auront aucune part dans l’au-delà, et Allah ne leur parlera pas, ni ne les regardera, le jour du Jugement dernier, ni ne les purifiera ; et ils auront un châtiment douloureux** ».

[S3, (Al-Imrân) V77]

Abû Oumama  rapporte : « Nous étions chez le Prophète  il nous dit : « **Celui qui s’empare des biens d’un homme Musulman par un faux serment (mensonger), Allah le précipitera dans l’enfer et lui interdira l’accès au Paradis ». Un homme lui demanda : « Même si ces biens ont peu de valeur ? ». - Oui, même s’il s’agit d’un bâton d’arak lui répondit-il** ». (*Muslim*)

**26 - De pratiquer l’injustice :**

«  **Quiconque parmi vous aura été injuste ! Nous lui ferons goûter un grand châtiment** ».

[S25, (Al-Fourqâne) V19]

«  **Nous avons préparé pour les injustes, un feu dont les parois les cerneront de toutes part, cependant que, s'ils implorent la pluie, il pleuvra sur eux une eau de métal fondu rôtissant les visages....**»

[S18, (Al-Kahf) V29]

*Abû Mussa*  a dit: «  **Le Messager d'ALLAH  a dit : « ALLAH accorde un répit à l'homme injuste, mais quand il veut le châtier, il ne lui laisse aucune issue pour s'échapper ». Puis il récita ce verset : «  Telle est la saisie de ton seigneur quand il saisit les cités lorsqu’elles ont été injustes. Sa saisie est douloureuse, forte, vraiment!** » [S11, (Hûd) V102 :] (*Al Bokhari - Muslim*).

**27 - De pratiquer un prélèvement quelconque (Dîme, sur une marchandise, droit de passage, toutes formes de rackets, bakchichs douane ou police)**

« **Il n’y a de voie (de recours) que contre ceux qui lèsent les gens et commettent des abus, contrairement au droit, sur la terre : Ceux-là auront un châtiment douloureux** ».

[S47, (As-Surâ) V42]

**28 - De s’acquérir et dilapider tout ce qui est illicite :**

« **Et ne dilapider pas mutuellement et illicitement vos biens, et ne vous en servez pas pour corrompre des juges pour vous permettre de dilapider une partie des biens des gens, injustement et sciemment** ».

[S2, (Al-Baquarah) V188]

*Ibn Abbas*  à interprété ce verset dans le sens suivant : « **Il s’agit d’une personne qui œuvre à posséder les biens par de faux serments pour s’emparer des biens de son frère injustement. Ceci comprend deux façon de procéder : la première c’est d’acquérir ces biens par contrainte, vol ou déloyauté. La seconde par des moyens de frivolité ou de jeux de hasard** ».

**30 - De se suicider :**

« **Et ne vous tuez pas vous-mêmes. Allah en vérité, est miséricordieux envers vous ». « Et quiconque fait cela, par excès ou iniquité. Nous le jetterons au Feu. Voilà qui est facile pour Allah** ».

[S4, (An-Nsâ) V28, 29]

*Abû hurayra*  a rapporté ces propos de l’Envoyé d’Allah  : « **Quiconque se tue par un morceau de fer, se frappera le ventre éternellement dans le feu de l’enfer. Quiconque se tue en prenant du poison, boira éternellement ce poison dans le feu de l’enfer. Quiconque se tue en ce jetant dans un précipice, tombera dans le feu de l’enfer pour y demeurer éternellement** ». (*Al-Bokari – Muslim*)

**31 - De pratiquer le mensonge :**

« **Maudits soit les menteurs** »

[S51, (Ad-Dâriyât)V10]

« **Que la malédiction d’Allah soit sur les menteurs** »

[S3, (Al-Imrân) V61]

*Ibn Ma’sud*  rapporte ces paroles du Prophète  : « **La sincérité mène à l’obéissance à Allah et à la bienfaisance ». L’obéissance à Allah et la bienfaisance mène au Paradis. L’homme ne cesse pas de dire la vérité jusqu’à ce qu’il soit inscrit auprès d’Allah comma absolument véridique. Le mensonge mène à le rébellion à Allah. La rébellion mène à l’enfer. L’homme ne cesse pas de mentir jusqu’à ce qu’il soit inscrit auprès d’Allah comme un grand menteur** ». (*Unanimement Rapporté Authentique*)

**32 - Le mauvais jugement :**

« **Allah aime ceux qui jugent équitablement** »

[S5, (Al-Mâ’idah) V42]

« **Et Nous avons fait descendre la Thora… Et ceux qui ne jugent pas d’après ce qu’Allah à fait descendre voilà les mécréants** ».

[S5, (Al-Mâ’idah) V344]

« **Que les gens de l’Evangile jugent d’après ce qu’Allah à fait descendre. … Et ceux qui ne jugent pas d’après ce qu’Allah à fait descendre, ceux-là sont les pervers** ».

[S5, (Al-Mâ’idah) V344]

*Aicha*  à rapporté : « **J’ai entendu dire par le Messager d’Allah  : « Le jour du Jugement dernier on fera venir le juge équitable, sont compte sera tellement sévère et pénible au point que ce juge souhaitera n’avoir jamais prononcer de sentences même s’il s’agissait d’un litige sur une datte** ».

**33 - De pratiquer ou recevoir des « pots de vins » :**

« **Et ne dilapider pas mutuellement et illicitement vos biens, et ne vous en servez pas pour corrompre des juges pour vous permettre de dilapider une partie des biens des gens, injustement et sciemment** ».

[S2, (Al-Baquarah) V188]

*Abdullah Ben Amr*  rapporte : « **que** **le Messager d’Allah  à maudit celui qui donne des pots de vins (le corrupteur) et celui qui le reçoit** ». (*Al-Tirmidhy*)

**34 - Pour un homme ne pas imiter les femmes (Travestis, s’habiller en femme) et inversement pour une femme ne pas imiter les hommes (S’habiller en homme) :**

« **O vous qui avez cru ! Préservez vos personnes et vos familles, d’un Feu dont le combustible sera les gens et les pierres, surveillés par de rudes Anges, durs, ne désobéissant jamais à Allah en ce qu’il leur commande, et faisant strictement ce qu’on leur ordonne** »

[S66, (At-Tahrîm) V6]

*Ibn Abbâs*  rapporte : « **que le Messager d’Allah  à maudit ceux des hommes qui cherchent à ressembler aux femmes et celles des femmes qui cherchent à ressembler aux hommes** ». (*Al-Bokhari*)

**35 - Celui qui prostitue sa femme ou des femmes (ou des jeunes garçons) et celui qui sème la corruption parmi les gens :**

*Jaber*  a rapporté : « **qu*’Abdullab Ben Abi* avait deux femmes esclaves : La première appelée *Moussaika* et l’autre *Oumaima*, qui les obligent à se prostituer. Elles vinrent se plaindre de ce comportement au Prophète  et Allah (Qu’il soit glorifié) à ce moment révéla ce verset :**

**« Et dans votre recherche des profits passagers de la vie présente, ne contraignez pas vos femmes esclaves à la prostitution** ».

[S24 (An-Nûr) V33]

**36 - D’utiliser ou de bénéficier d’un moyen quelconque contournant la Loi Islamique (Exemple : Se marier (mariage blanc) avec une femme divorcée trois fois dans le seul but de permettre à son ex-mari de la reprendre) :**

*Al-Hassan Basri*  a dit : « **Si un homme a accepté un mariage pour permettre à la femme de retourner à son ex-époux le mariage est nul.** »

*Saïd Beb Al-Moussaïb*, l’imam des *Tabiites*, a dit : « **Si un homme a marié une femme en mariage conventionnel pour permettre qu’elle se remarie avec son ex-époux, ce mariage est illicite et elle ne peut se remarier avec son ex-époux ». L’*Imam Malek Ben Anas*, *Al-Layth Ben Saad*, *Soufian Al-Tawri* et l’*Imam Ahmad* ont dit aussi le même avis.** »

**37 - De ne pas se préserver de la souillure de l’urine :**

« **Et tes vêtements purifie-les** ».

[S74, (Al-Muddattir) V4]

« **Car Allah aime ceux qui se repentent, et il aime ceux qui se purifient** »

[S2, (Al-Baqarah) V222]

*Ibn Abbas* à rapporté : « **L’Envoyé d’Allah  passa près de deux tombes et dit : « Ces deux morts subissent un tourment, mais pas pour un grave péché. Le premier d’entre eux colportait la calomnie (entre les gens), tandis que l’autre ne prenait pas garde d’être souillé par son urine ». Puis il ordonna qu’on lui apporte une queue de palmier humide, la fendit en deux parties, puis planta une partie sur chaque tombe et dit : « Peut-être cela allègera leur tourment tant que cette queue ne sèche pas** ». (*Muslim*)

**38 - De pratiquer l’hypocrisie :**

« **Les hypocrites cherche à tromper Allah, mais c’est Allah qui retourne leur tromperie sur eux-mêmes. Et lorsqu’ils se lèvent pour la prière, ils se lèvent avec paresse et uniquement pour se faire voir des fidèles. A peine invoquent-ils Allah ». « Les hypocrites seront, certes, au fond le plus bas des flammes de l’enfer, et tu ne leur trouveras personne pour les secourir** »

[S4, (An-Nisâ) V142, 145]

« **Les hypocrites hommes et femmes, appartiennent à la même catégorie. Ils commandent le blâmable, interdisent le convenable, et replient leurs mains (d’avarice). Ils ont oublié Allah et Il les a alors oubliés. En vérité les hypocrites sont les pervers** ».

[S9, (At-Tawbah) V67]

*Abdullah* *Ben Amr*  rapporte qu’il a entendu dire par l’Envoyé d’Allah  : « **Il y a quatre défauts, celui qui les possède est considéré comme un vrai hypocrite, et celui qui en possède l’un d’eux, est aussi considéré comme tel à moins qu’il ne s’en débarrasse : Quand il parle, il ment ; quand il fait un serment, il le trahit ; quand il fait une promesse, il ne la tient pas ; et quand il plaide, il est de mauvaise foi** » (*Muslim*)

**39 - D’acquérir la science religieuse pour les biens de ce monde ou dissimuler sa science :**

« .**.Parmi Ses serviteurs, seuls, les savants craignent Allah !.**»

[S35, V28]

« **Allah élèvera en degrés ceux d'entre vous qui auront cru et ceux qui auront reçu la science (le savoir)** ».

[S58, V11]

« **Ceux qui cachent ce qu’Allah à fait descendre du livre (tous les livres du ciel) et le vendent à vil prix, ceux-là ne s’emplissent le ventre que de Feu..** »

[S2,(Al-Baquarah) V174]

*Abû Hurayra*  rapporte ces paroles de l'Envoyé d'ALLAH  : « **Au jour du jugement, on passera des mords incandescents (entre les mâchoires) de celui qui aura été questionné (en matière de religion) et qui aura dissimulé sa science** »  (*Abû Daoud - Al Thirmidhy*)

**40 - De pratiquer la Trahison :**

« **O vous qui croyez ! Ne trahissez pas Allah et le Messager. Ne trahissez pas sciemment la confiance qu’on a placée en vous** ».

[S8, (Al-Anfâl) V24]

« **En vérité Allah ne guide pas la ruse des traîtres** ».

[S12, (Yûsuf) V52]

*Ibn Omar*  a rapporté que le Prophète  a dit : « **Il n’est pas des notre celui qui porte les armes contre nous** » (*Muslim*)

*Ibn Mas’ud*  et *Ibn Omar*  rapportent ces propos de l’Envoyé d’Allah  : « **Le jour de la résurrection tout traître portera une grande bannière où il sera mentionné : « Ceci est la traîtrise d’untel** » (*Unanimement Rapporté Authentique*)

**41 - De rappeler à Allah l’aumône que l’on a faite, et de joindre un tort ou des propos désobligeants à celui qui a reçu l’aumône.**

« **Ceux qui dépensent leurs biens dans le sentier d’Allah sans faire suivre leurs largesses d’un rappel (à quelqu’un du bien que l’on à fait pour lui) n’y d’un tort, auront leur récompense auprès de leur Seigneur** ».

[S2,(Al-Baquarah) V262]

« **O les croyants ! N’annulez pas vos aumônes par un rappel, ou un tort, comme celui qui dépense son bien pour se faire voir des autres sans croire à Allah et au jour de jugement dernier** ».

[S2,(Al-Baquarah) V264]

**42 - De nier la prédestination :**

« **Nul malheur n’atteint la terre, ni vos personnes, qui ne soit enregistré dans un livre avant que Nous l’ayons créé, et cela est certes facile à ALLAH** ».

[S57, (Al-Hadïd) V22]

« **Dis : « Rien ne nous atteindra, en dehors de ce qu’ALLAH a prescrit pour nous. Il est notre protecteur..** ».

 [S9, (At-Tawbah) V51]

« **Dis : « Eussiez-vous été dans vos maisons, la mort serait allé chercher dans leurs lits ceux sur qui c’était prescrit** ».

[S3, (Al-Imrân) V154]

« **Nous de détruisons pas de cité sans qu’il y ait à son sujet une prescription bien connue ». « Et pas une communauté qui devance son terme ; pas une non plus qui la retarde** »

[S15, (Al-Hijr) V4, 5]

*Ibn Omar*  rapporte ces paroles du Prophète  : « **Tout a été créé dans une proportion déterminée même l’impuissance et la sagacité** » (*Muslim*).

**43 - D’espionner les Musulmans ou les Musulmanes :**

« **O vous qui avez cru !...Ne vous espionner pas…** »

S49, (Al-Hujurât) V12 :

Le Prophète  a dit : « **Celui (ou celle) qui écoute une conversation entre deux personnes de sa cachette, on lui versera du plomb fondu dans ses oreilles le jour de la résurrection** » (*Al-Bokhari*)

**44 - De calomnier les gens :**

« **Et n’obéis pas à aucun grand jureur méprisable ». « Grand diffamateur et grand colporteur de calomnie** »

[S68, (Al-Qalam) V10, 11]

*Abû-Hurrayra*  a rapporté que le Prophète  a dit : « **Vous trouverez que les gens sont comme des métaux. Les meilleurs d’entre eux étaient les meilleurs avant l’islam est sont les meilleurs après l’islam…Vous trouverez que le pire des hommes est celui qui a un double visage, allant vers les uns avec un visage et vers les autres avec un autre visage. Celui qui a une double langue dans ce monde, Allah lui donnera deux langues de Feu le jour de la Résurrection** » (*Unanimement Rapporté Authentique*)

**45 - De maudire quoi que soit sur la terre ou dans les cieux : (*Exemple : La fièvre, le chant du coq, le vent ou le mauvais temps…*)**

*Abû Hurayra*  a rapporté que le Messager d'Allah  a dit : « **Les paroles suivantes, qu'il tient de son Seigneur (qu'il soit glorifié): " Les fils d'Adam invectivent les vicissitudes du temps, or Je suis le Temps, et c'est Moi qui contrôle la nuit et le jour"** » (*Hadhit Qoudoussi* du *Sahi d'Al-Bokhari - Muslim*)

*Ibn Mas’ud*  a rapporté que l’Envoyé d’Allah  a dit : « **Injurier un Musulman est une perversité, de le combattre est une incrédulité** » (*Muslim*)

Et il a dit aussi :

« **Maudire un Musulman est équivalent à son meurtre** » (rapporté par *Al-Bokhari*)

Cependant il est toléré de maudire les désobéissants sans les désigner par leurs noms : Le Prophète  en a fait ainsi : « **Il y a six personnes que j'ai maudites et qu'Allah a maudite, sachant que chaque Prophète est exaucé :**

**Ceux ou celles qui : Nient la prédestination divine, qui ajoutent quelque chose aux paroles qu'Allah a prescrites dans le livre, qui par sa puissance honore celui qu'Allah à humilié ou qui humilie celui qu'Allah a honoré, qui tolère ce qu'Allah a interdit, qui épouse une de mes femmes, qui néglige ma sunna.**

**Il a maudit également : celui qui fornique avec la femme de son voisin, qui se masturbe, qui prend pour femmes une mère et sa fille, le corrupteur, celui qui se laisse corrompre et celui qui sert d'intermédiaire entre eux, celui qui cache sa science, celui qui accapare, celui qui n'assiste pas un musulman, ainsi que le gouverneur privé de la miséricorde, les hommes qui ne se marient pas au moment où il peuvent le faire et les femmes qui veulent rester vielles filles, et celui qui voyage seul**».

Il a également maudit 36 mauvaises actions dont beaucoup sont des grands péchés.

L'Imam *Al-Ghazali* a toléré de maudire des gens qui sont morts incrédules tels que : *Abû Lahab*, *Abû Jahl*, *Pharaon*, *Haman* et d'autres qui leur sont comparables. A savoir que la malédiction signifie la privation d'un homme de la miséricorde divine.

« **Que la malédiction d'Allah soit sur les injustes**».

[S9, (Hûd) V18]

« **Venez puis adjurons Allah de maudire ceux d'entre nous qui sont des menteurs** ».

[S3, (Al-Imrân) V61]

« **Quiconque tue intentionnellement un croyant, sa rétribution sera l’enfer, pour y demeurer éternellement. Allah l'a frappé de sa colère, l’a maudit et lui a préparé un énorme châtiment** ».

[S4, (An-Nisâ) V93]

**46 - De trahir ses engagements :**

« **Et tenez vos engagements, car vous serez interrogés au sujet des engagements** ».

[S17,(As-Isra)V34]

« **O les croyants ! Remplissez fidèlement vos engagements** ».

[S5, (Al-Mâ’idah) V1]

**47 - De croire à l’astrologie, aux devins (voyants ou voyantes):**

« **Et ne poursuis pas ce dont tu as aucune connaissance. L’ouïe, la vue, le cœur, sur tout cela, en vérité, vous serez interrogé** ».

[S17,(As-Isra) V36]

*Safîya bint Abû ‘Ubayd*  rapporte ces propos de l’Envoyé d’ALLAH, qu’il tient d’une de ses épouses : « **Quiconque vas trouver un devin (un voyant ou une voyante) pour l’interroger et prête foi à ses propos, se verra refuser sa prière pendant 40 jours** ». (*Muslim*)

*Ibn Abbâs*  rapporte ces paroles de l’Envoyé d’ALLAH  : « **Quiconque tire partie de l’astrologie fait un emprunt à la magie, plus ses connaissances en matière d’astrologie s’étendent et plus il s’apparente à un magicien** » (*Abû Daoud*)

**48 - De désobéir à son mari (Pour une femme) :**

« **Les hommes ont autorité sur les femmes, en raison des faveurs qu’Allah accorde à ceux-là ou sur celles-ci. Les femmes vertueuses sont obéissantes (à leurs maris), et protègent ce qui doit être protégé en l’absence de leur époux, avec la protection d’Allah** »

[S4, (An-Nisâ) V34]

*Al-Hassan*  rapporte qu’il a entendu le Messager d’Allah dire : « **La première chose qu’une femme devra rendre compte au jour du jugement c’est la prière et ensuite son comportement avec son mari** » rapporté par (*Al-Bokhari*)

**49 - De créer, d’acheter ou de recevoir des représentations figurées (sculpture sur pierre, or ou argent, métal et de toutes choses en cire, pâtes, tissus, laine ou tout autre matière) :**

« **Ceux qui offensent Allah et Son Messager, Allah les maudits ici-bas, comme dans l’au-delà et leur prépare un châtiment douloureux** ».

[S33, (Al-Abzâb) V57]

*Ibn Abbas*  a rapporté qu’il a entendu le Prophète  : « **Chaque auteur d’une représentation figurée (image d’un être vivant) entrera en Enfer. On lui donnera, pour chaque représentation figurée qu’il a faite, une âme pour subir un châtiment dans le feu de la géhenne** ». *Ibn Abbas*  à ajouter : « **Si tu dois absolument dessiner quelque chose, dessine un arbre ou quelque chose d’inanimé** ». (*Unanimement Rapporté Authentique*)

*Aïcha*  rapporte : « **Gabriel promit au Messager d’Allah  de venir chez lui à telle heure. Mais cette heure passa sans la venue de l’Ange. Le Messager d’Allah jeta un bâton qu’il tenait à la main et dit : « Ni Allah, ni Ses messagers (les Anges) ne manquent jamais à leur parole ». Puis il se retourna et tout à coup il vit un jeune chiot sous son lit. Il dit : « Quand est entrée ce chien ? » Je dis (Aîcha) : « Par Allah je ne sais pas ». Il ordonna aussitôt de le faire sortir. Gabriel (Le Salut d’Allah sur lui) arriva alors. Le Messager d’Allah  lui dit : « Tu m’as promis de venir et je me suis assis à t’attendre. Tu n’est pas venu ». L’Ange répondit : « En effet je ne pouvais entrer à cause de la présence d’un chien chez toi. Nous n’entrons pas dans les maison où il y a un chien ou des représentations figurées** ». (*Muslim*)

**50 - De pratiquer des actes interdits en cas de décès d’un proche ou d’un malheur :**

« **…Et fais bonne annonce à ceux qui endurent avec patience ». « Qui disent, lorsqu’un malheur les atteint : « Certes nous sommes à Allah et c’est vers Lui que nous retournerons** »

[S2, (Al-Baqarah) V155, 156]

*Omar Ibn Al-Khattab*  rapporte ces propos du Messager d’Allah  : « **Le mort est tourmenté dans sa tombe aussi longtemps qu’on se lamente sur lui** ». (*Unanimement Rapporté Authentique*)

*Ibn Ma’sud*  rapporte ces propos du Messager d’Allah  : « **Je désavoue celle qui pleure à haute voix, qui ce coupe les cheveux et qui déchire sa robe** ». (*Al-Bokhari-Muslim*)

*Abû Said El Khoudri* a rapporté « **que le Messager d’Allah  a maudit la pleureuse et celle qui l’écoute**» (*Abû Daoud*)

**51 - D’être arrogant, présomptueux, corrupteur, violent envers sa communauté :**

« **Il n’y a de recours que contre ceux qui lèsent les gens et commettent des abus, contrairement au droit, sur la terre, ceux-là auront un châtiment douloureux** »

[S42, (As-Surâ) V42]

« **En vérité Coré (*Qaroun*) était du peuple de Moïse, mais il était rempli de violence envers eux. Nous lui avions donné des trésors dont les clés étaient très lourdes pour toute une bande d’hommes forts. Sont peuple lui dit : « Ne te réjouis point. Car Allah n’aime pas les arrogants ». « Nous fîmes donc que la terre l’engloutisse lui avec sa maison. Aucune personne, aucun clan ne pouvait le secourir sauf Allah, et il ne pouvait non plus se secourir lui-même** ».

[S28, (Al-Qasas) V76, 81]

**52 - D’opprimer les pauvres, les orphelins, ses parents, sa femme, les animaux :**

« **Adorez Allah et ne lui donner jamais aucun associé. Agissez avec bonté envers votre père et votre mère, les proches,les orphelins,les pauvres, le proche voisin, le voisin lointain, le collègue et le voyageur, et les esclaves en votre possession, car Allah n’aime pas, en vérité, le présomptueux, l’arrogant** ».

[S4, (An-Nisâ) V36]

**53 - De nuire au voisin :**

Le Prophète  a dit : « **Par Allah il n’est pas croyant ! Et qui donc lui demanda-t-on, n’est pas croyant ! O Messager d’Allah ? Il est celui répondit-il, dont le voisin redoute sa méchanceté** » (*Al-Bokhari – Muslim*)

*Abû Zarr*  rapporte ces propos du Messager d’Allah  : « **Quand tu prépares un repas fait une sauce abondante et donne à manger à ton voisin** ». (*Muslim*)

*Abû hurayra*  rapporte ces propos du Messager d’Allah  : « **Que le voisin, n’empêche pas son voisin de planter une poutre dans son mur. Pourquoi vous vois-je ainsi protester ? Par Allah, je suis bien décidé à vous lancer cette poutre entre vos épaules** » (*Al-Bokhari*)

*Abû hurayra*  rapporte ces propos du Messager d’Allah  : « **N’entera pas au Paradis celui qui n’épargne pas ses méfaits à son voisin** » (*Muslim*)

**54 - De nuire aux Musulmans ou aux Musulmanes et de les offenser :**

« **O vous qui avez cru ! Qu'un groupe ne se moque pas d'un autre groupe : ceux-ci sont peut être meilleurs qu'eux. Et que des femmes ne se moquent pas d'autres femmes : Celles-ci sont peut être meilleures qu'elles. Ne vous dénigrez pas ne vous lancez pas mutuellement des sobriquets (injurieux) Quel vilain mot que " pervers" lorsqu'on a déjà. la foi. Et quiconque ne se repend pas …alors ceux-là sont les injustes.** »

[S49, (Al-Hujurât) V11, 12]

« **O vous qui avez la foi, évitez de recourir à beaucoup de vos opinions car certaines de vos opinions sont un péché. Et ne vous espionnez pas ; et ne médisez pas les uns des autres** ».

[S49, V12]

*Abû Hurayra*  rapporte ces propos de l'Envoyé d'ALLAH  : «**Ne vous enviez pas, ne vous détester pas, ne vous ignorez pas... Soyez des frères en qualité de serviteurs d'ALLAH. Le Musulman est le frère du Musulman; Il ne se montre pas injuste à son égard, il ne lui fait pas défaut en cas de difficultés et il ne le méprise pas. C'est là que réside la crainte d'ALLAH (en désignant son cœur). Rien n'est pire pour un homme que de mépriser son frère Musulman. La personne du Musulman est sacrée pour tout autre Musulman; son sang est sacré, ses biens sont sacrés et son honneur est sacré** » (*Muslim*).

*Mu’âwiya* a entendu ces propos de l’Envoyé d’Allah  : « **Si tu cherche à connaître les défauts des musulmans, tu les pervertiras, ou peu s’en faut que tu les pervertisses** » (*Abû Daoud*).

**55 - De faire de la peine aux Musulmans ou aux Musulmanes et d’empiéter sur leurs droits :**

« **Et ceux qui font de la peine aux croyants et les croyantes sans qu’ils ne l’aient mérité, se chargent d’une calomnie et d’un péché évident** ».

[S33 (Al-Abzâb) V58]

Plusieurs chefs polythéistes sont venus voir le Prophète  pour lui dire : « **O Mohammed, éloigne les pauvres de toi (il s’agissait de Salman, *Abû Zar*, et les pauvres musulmans), car nos âmes les méprisent et nous n’acceptons pas de s’asseoir avec eux ; ils te croiront noble et le chef des gens ; nous nous assiérons avec toi et parlerons et nous t’écouterons** » et Allah (Qu’il soit Glorifié) fit descendre le verset :

« **Et ne repousse pas ceux qui, matin et soir, implorent leur Seigneur, cherchant sa satisfaction ! …. En les repoussant tu serait du nombre des injustes ». Lorsque les polythéistes eurent perdu espoir de chasser les pauvres ils revinrent à la charge et dirent : « O Mohammed, si tu ne veux pas les chasser, fixe un jour pour nous et un jour pour eux** ».

[S6, (Al-An’âm) V52 :]

Et Allah (Qu’il soit Glorifié) fit descendre le verset :

« **Fais preuve de patiente (en restant avec les pauvres) avec ceux qui invoquent leur Seigneur matin et soir, et qui désirent la satisfaction d’Allah. Et que tes yeux ne se détachent point d’eux, en recherchant le (faux) brillant de la vie présente sur terre** ».

[S18, (Al-Kahf) V28]

**56 - De se pavaner avec des vêtements longs et de marcher avec arrogance :**

« **Nul doute qu’Allah sait ce qu’ils cachent et ce qu’ils divulguent. Et assurément Il n’aime pas les orgueilleux** ».

[S146, (An-Nahl) V23]

« **Et ne foule pas la terre avec arrogance : car Allah n’aime pas le présomptueux plein de gloriole** »

[S31, (Luqman) V18]

*Abû Hurayra*  rapporte ces propos du Messager d’Allah  : « **Allah ne daignera pas regarder le jour du jugement celui qui laisse traîner son pagne ou sa *jellaba*, ou qui laisse pendre l’extrémité de son turban par ostentation** » (*Abû Daoud*)

*Abû Hurayra*  rapporte : « **Tandis qu’un homme priait en laissant son vêtement traîner par terre, l’Envoyé d’Allah  s’adressa à lui : « vas faire tes ablutions ». L’homme partit et s’en revint, et le Prophète  recommença : « vas faire tes ablutions ». Un des compagnons intervint : « O Envoyé d’Allah, pourquoi lui as-tu ordonné de refaire ses ablutions sans lui préciser la raison ? ». Le Prophète répondit : « Il priait en laissant son vêtement traîner par terre, et Allah n’accepte pas la prière d’un tel homme** ». (*Abû Daoud*)

**57 - De porter des vêtements en soie et des bijoux en or pour les hommes :**

*Hudhayfah*  rapporte que l’Envoyé d’Allah  a interdit la soie et le brocart et a interdit de boire dans un récipient en or ou en argent. Il commentait cela en disant : « **Ces choses-là, qui ne sont que pour les mécréants en ce monde, vous seront destinées dans l’au-delà** » (*Al Bokhari – Muslim*)

*Umm Salama*  rapporte ces propos du Messager d’Allah  : « **Celui qui boit dans un récipient en argent, fait crépiter dans son ventre le feu de l’Enfer** » (*Al Bokhari – Muslim*)

**58 - De sacrifier une bête au nom de quelqu’un d’autre qu’Allah et d’en manger :**

« **Et ne manger pas de ce sur quoi le nom d’Allah n’a pas été prononcé, car se serait (assurément) une perversité** ».

[S6, (Al-An’âm) V121]

**59 - De prétendre qu’un tel est son père alors qu’il ne l’est pas :**

*Abû Hurayra*  rapporte ces propos Messager d’Allah  : « **N’éprouvez pas de l’aversion pour vos pères, car celui qui le fait, commettra un péché d’incrédulité** » (*Al Bokhari*)

*Abû Zarr*  rapporte qu’i a entendu le Messager d’Allah  dire : « **Il n’y a pas un homme prétendant qu’un autre homme est son père, alors qu’il ne l’est pas, sans qu’il commette un acte d’incrédulité. Et celui qui prétend être le propriétaire d’une chose qui n’est pas la sienne, qu’il se prépare à occuper une place en enfer..** » (*Muslim*)

*Saad*  a rapporté que le Messager d’Allah  a dit : « **Celui qui prétend qu’un homme est son père, alors qu’il n’est pas le véritable père, l’accès au Paradis lui est interdit** ».

**60 - De se quereller et de se disputer avec les gens et de semer la discorde:**

« **Il y a parmi les gens celui dont la parole sur la vie présente te plaît, et qui prend Allah à témoin de ce qu’il a dans le cœur, tandis que c’est un querelleur acharné ». « Dès qu’il tourne le dos, il parcourt la terre pour y semer le désordre et saccager culture et bétail. Et Allah n’aime pas le désordre** ».

[S2 (Al-Baqarah) V204, 205]

L’*Imam Al-Nawawy* a dit « Sache que la discussion peut être fondée sur un droit ou sur de faux arguments. Allah (Qu’il soit Glorifié) à dit dans le Saint Coran :

« **Et ne discutez que de la meilleure façon avec les gens du Livre** ».

[S29 (Al-Ankabût) V46]

« **Par la sagesse et l’exhortation appelle (les gens) au sentier de ton Seigneur. Et discute avec eux de la meilleure façon** ».

[S16 (An-Nahl) V125]

Alors si la discussion a pour but la constatation d’une vérité, elle est recommandée. Mais si c’est pour repousser un droit, ou si c’est une discussion âpre avec ignorance, elle est méprisable. En se basant sur ces principes, on peut juger si une discussion est permise ou méprisée.

*Abû Oumama*  a rapporté que le Prophète  a dit : « **Des gens qui ont été sur la voie droite, ne s’égarent que quand ils recourent à la discussion » puis il récita ce verset :**

« **Ce n’est que pour polémiquer qu’il te le citent comme exemple. Ce sont plutôt des gens chicaniers** ».

[S43, (Az-Zubruf) V58]

**61 - De refuser de l’eau à quelqu’un alors qu’on en possède plus que nécessaire :**

« **Si votre eau était absorbée au plus profond de la terre, qui donc vous apporterais de l’eau de source ?** ».

[S67, (Al-Mulk) V30]

« **Ou que l’eau (de source du ruisseau de ton jardin) tarisse de sorte que tu ne puisse plus la retrouver** »

[S18, (Al-Kahf) V41]

*Abû Hurayra*  rapporte ces propos du Messager d’Allah  : « **Il y a trois personnes à qui Allah n’adressera pas la parole le jour du jugement ni ne les regardera : un homme qui jure qu’on lui a donné pour sa marchandise un prix élevé, alors qu’il ment ; un homme qui fais un faux serment près le Asr pour s’emparer des biens d’un musulman ; et un homme qui refuse de donner son superflu d’eau et il sera dit à ce dernier : Aujourd’hui tu es privé des bienfaits d’Allah comme tu as refuser de donner ce que tu n’as pas créer toi-même (l’eau)** ». (*Al-Bokhari*)

**62 - De pratiquer des fraudes dans la pesée (mesure et poids) :**

« **Donnez donc la pleine mesure et le poids et ne donnez pas aux gens moins que ce qui leur est dû** ».

[S7, (Al-A’raf) V85]

Il s’agit des paroles du Prophète *Chua’ib* aux fraudeurs de *Madyan* qui sera détruit par un tremblement de terre (verset V91)".

*As-Sadi* a dit : « **Lorsque le Messager d’Allah  arriva à Médine, un homme appelé *Abû Juhaynah* y était, celui là possédait deux types de mesure (un sa’) l’une pour mesurer aux autres, et l’autre pour mesurer pour lui-même** » Pour cela Allah (Qu’il soit Glorifié) fit descendre ce verset :

« **Malheur aux fraudeurs » « Qui, lorsqu’ils font mesurer pour eux-mêmes exigent la pleine mesure ». « Et qui lorsque eux-mêmes mesurent ou pèsent pour les autres leur cause de la perte** »

[S83 (Al-Mutaffifûne) V1 à 3]

**63 - Ceux qui ont reçu beaucoup de bienfaits dans ce monde et qui se croient à l’abri du stratagème d’Allah :**

« **Puis lorsqu’ils eurent oublié ce qu’on leur avait rappelé, Nous leurs ouvrîmes les portes donnant (l’abondance) sur toutes choses ; et lorsqu’ils eurent exultés de joie en raison de ce qui leur avait donné. Nous les saisîmes soudain, et les voilà désespérés** ».

[S6, 5An-Nn’ân) V44]

« **Il y avait assurément, pour la tribu de Saba’ un signe (d’Allah) : Deux jardins à droite et à gauche (avec abondance) : « Mangez de ce que votre Seigneur vous a attribué, et soyez-Lui reconnaissants, un bel endroit et un Seigneur pardonneur ». « Mais ils se détournèrent. Nous déchaînâmes contre eux l’inondation du Barrage, et changeâmes leurs deux jardins avec des fruits amers, tamaris et quelques jujubiers** ».

[S34, (Saba) V15, 16]

**64 - De celui qui délaisse la prière en groupe pour prier seul sans excuse :**

*Abû Hurayra*  rapporte ces propos du Messager d’Allah  : « **Les plus pénibles prières pour les Hypocrites sont celles du soir et de l’aube. S’ils savaient (ce qu’il y a comme récompense) ils se rendraient à la Mosquée même en se traînant à quatre pattes. J’ai parfois songé à donner l’ordre de faire l’appel à la prière, charger un homme de la conduire, puis partir en compagnie d’autres avec des fagots de bois pour brûler dans leurs demeures ceux qui délaissent la prière en commun** » (*Muslim*)

*Abû Hurayra*  a rapporté : « **Qu’un homme aveugle vint trouver le Messager d’Allah (B&S sur lui) et lui dit : « O Envoyé d’Allah ! Je n’ai personne pour me conduire à la Mosquée » Et il demanda au Prophète (B&S sur lui) la permission de faire la prière chez lui, elle fut autorisée. Quand il voulut partir, il lui dit : « Entends-tu l’appel à la prière ? » « Certes oui répondit l’aveugle ! ». « Alors réponds donc à cet appel » lui ordonna le Prophète** ». (*Muslim*)

*Ibn Abbas*  rapporte ces propos du Messager d’Allah  : « **Celui qui entend l’appel à la prière doit la faire en groupe à moins d’une excuse valable ne le retienne » Quelle est cette excuse, lui demanda-t-on, Ô Messager d’Allah ? Il répondit : « La maladie ou la peur, autrement sa prière seule ne sera pas acceptée** »

**65 - Ceux qui délaissent la prière obligatoire et celle du vendredi :**

« **Le jour où ils affronteront les horreurs (du jugement) et où ils seront appelés à la prosternation, ils ne pourront pas ». « Leurs regards seront abaissés, et l’avilissement les couvrira. Or ils étaient appelés à la Prosternation au temps où ils étaient sains et saufs** »

[S68,(Al-Qalam) V42, 43]

 *Ka’b Al-Ahbar* a dit : «  **Ce verset n’a été révélé qu’au sujet de ceux qui ne prennent pas part à la prière en groupe** »

*Abdullah Ben Omar* et *Abû Hurayra* ont entendu le Messager d’Allah  dire lorsqu’il était en chaire : « **Que les gens ne délaissent jamais la prière du vendredi, sinon, Allah mettra un sceau sur leurs cœurs, puis ils seront inscrits parmi les distraits** » (*Muslim*)

Tous les musulmans tomberont en prosternation devant ALLAH, d'autres seront raides et ne pourront pas ! Qui seront ces malheureux ? D'après le Tafsir, il y a plusieurs interprétations :

- D'après *Ibn Abbas*, ce sont ceux qui furent appelés pour faire la prière en groupe, mais qui se tiennent à l'écart.

- D'après *Abou Said el Khoudri* , ce sont ceux qui avaient l'habitude de faire la prière par ostentation (pour se faire voir des autres), ou des hypocrites, ou des gens qui ne faisaient jamais la prière. (Et ALLAH est plus savant)

**66 - Ceux qui nient la loi sur la succession qu’Allah a fixée aux héritiers et violent les limites en prétendant la légitimité de leurs faits :**

*Abû Hurayra* a rapporté que le Messager d’Allah  a dit : « **L’homme, ou la femme, se soumet aux lois et aux règlement d’Allah durant une période de 60 ans, mais avant de mourir, chacun d’eux cause un préjudice dans son legs et ainsi il subira le châtiment du feu** » Puis *Abû Hurayra* récita ce verset :

« **Après exécution du testament qu’il aurait fait ou paiement d’une dette ; - sans qu’il soit fait de tort. Ceci est un ordre obligatoire d’Allah** »

[S4, (An-Nisâ) V11]

(C'est-à-dire sans qu’il soit fait de tort aux héritiers, en mentionnant dans leurs legs des dettes imaginaires pour faire du tort aux successeurs). (*Abû Daoud*)

**67 - Ceux qui pratiquent la ruse et la tromperie :**

« **Cependant le stratagème au mal n’enveloppe que ses propres auteurs** »

[S35 (AFâtir) V43]

« **Les hypocrites cherche à tromper Allah, mais c’est Allah qui retourne leur tromperie sur eux-mêmes** »

[S4, (An-Nisâ) V142, 145]

Le Prophète  a dit : « **Ceux qui rusent et qui trompent iront en Enfer** »

**68 - Ceux qui espionnent les Musulmans et décèlent leurs défauts pour les révéler :**

« **Ceux qui aiment que la turpitude se propage parmi les croyants auront un châtiment douloureux, ici-bas comme dans l’au-delà. Allah sait, et vous, vous ne savez pas** »

[S24 (An-Nûr) V19]

*Abû Hurayra*  rapporte ces propos du Messager d’Allah  : « **Un serviteur ne cèlera pas les défauts d’un musulmans sans qu’Allah ne cèle les siens le jour du jugement** » (*Muslim*)

**69 - Ceux qui injurient les compagnons du Prophète Mohammed :**

Le Messager d’Allah a dit : « **Craignez Allah en mes compagnons et ne les prenez pas pour cible après mon départ. Celui qui les aime il les aime par amour pour moi, celui qui les hait, c’est comme s’il me haïssait. Celui qui leur cause du tort est celui qui me cause du tort et qui cause du tort à Allah et Allah très bientôt détruira celui qui l’offense** ».

Il a dit aussi :

• « **Mes compagnons sont comme des étoiles du ciel qui vous montre la route, quelque soit celui que vous suivez vous serez toujours guidé sur le chemin de la justice** ».

• « **La personne qui me respecte elle parle de mes compagnons, et cette personne parviendra jusqu’à moi quand je serais au bassin « de *Kaouçar* », tandis que celui qui ne m’a pas respecté en ne parlant jamais d’eux, ne pourras pas s’approcher de moi. Il ne pourra m’apercevoir que de loin** ».

• « **Le jour du jugement, je serais le protecteur de ceux qui m’ont respecté en parlant de mes compagnons** »

*Ayoub As-Sikthiani* a dit : « **Celui qui aime *Abû Bakr* a déjà établi sa foi, celui qui aime *Omar* est guidé sur le chemin de la justice, celui qui aime *Othman* est illuminé de la lumière d’Allah, Celui qui aime Ali est solidement attaché a Allah, enfin celui qui ne dit que du bien de mes compagnons sera loin de l’hypocrisie** ».

**-Fin-**

**TABLE DES MATIÈRES**

* **Introduction ………………………………………………………………………………….2**

**1 - De pratiquer le Polythéisme : ………………………………………….………………………...4**

**2 - D’accomplir un meurtre : ………………………………………….……………………………4**

**3 - De pratiquer la magie : ………………………………………….………………………………5**

**4 - De négliger les prières obligatoires : ………………………………………….………………...7**

**5 - De ne pas donner l’aumône obligatoire (La Zakat) : …………………………………………..8**

**6 - De rompre volontairement le jeûne un jour du mois de Ramadan : ………………………….9**

**7 - De ne pas accomplir le Pèlerinage à la Mecque alors que l’on a les moyens pour le faire : ...9**

**8 - D’être ingrat envers ses parents : ……………………………………………………………...10**

**9 - De rompre les liens de parentés (ou fuir ses proches parents) : ……………………………..11**

**10 - De pratiquer l’adultère : ……………………………………………………………………...11**

**11 - De pratiquer l’homosexualité : ……………………………………………………………….12**

**12 - De pratiquer des prêts avec des intérêts (l’usurier) : ……………………………………….13**

**13 - De dilapider les biens d’un orphelin dont on a la charge : ………………………………….13**

**14 - De pratiquer le mensonge contre Allah ou son Messager : …………………………………14**

**15 - De fuir la lutte (ou le combat) dans le chemin d’Allah : …………………………………….14**

**16 - Lorsque l’on est investit de pouvoir (Royauté ou autre) tromper ses sujets (ou ses électeurs) et les traiter avec injustice : …………………………………………………………….14**

**17 - D’agir avec orgueil ou fierté : ………………………………………………………………...15**

**18 - De commettre de faux témoignages : …………………………………………………………16**

**19 - De consommer de l’alcool : …………………………………………………………………...16**

**20 - De s’adonner aux jeux de hasard : …………………………………………………………...17**

**21 - De calomnier des femmes mariées : …………………………………………………………..17**

**22 - De s’approprier du butin (à la fin d’une bataille ou détourner de l’argent du trésor public ou des aumônes): ………………………………………….………………………………………..18**

**23 - De pratiquer un vol quelconque : …………………………………………………………….19**

**24 - Ceux qui luttent contre Allah et son Messager ou pratique la discorde sur terre : ……….19**

**25 - De pratiquer des serments mensongers : …………………………………………………….19**

**26 - De pratiquer l’injustice : ……………………………………………………………………...20**

**27 - De pratiquer un prélèvement quelconque (Dîme, sur une marchandise, droit de passage, toutes formes de rackets, bakchichs douane ou police) ………………………………………….20**

**28 - De s’acquérir et dilapider tout ce qui est illicite : …………………………………………...21**

**30 - De se suicider : ………………………………………….……………………………………...21**

 **31 - De pratiquer le mensonge : …………………………………………………………………..22**

**32 - Le mauvais jugement : ………………………………………….…………………………….22**

**33 - De pratiquer ou recevoir des « pots de vins » : ……………………………………………...23**

**34 - Pour un homme ne pas imiter les femmes (Travestis, s’habiller en femme) et inversement pour une femme ne pas imiter les hommes (S’habiller en homme) : ……………………………24**

**35 - Celui qui prostitue sa femme ou des femmes (ou des jeunes garçons) et celui qui sème la corruption parmi les gens : ………………………………………………………………………...24**

**36 - D’utiliser ou de bénéficier d’un moyen quelconque contournant la Loi Islamique (Exemple : Se marier (mariage blanc) avec une femme divorcée trois fois dans le seul but de permettre à son ex-mari de la reprendre) : ……………………………………………………………………..25**

**37 - De ne pas se préserver de la souillure de l’urine : …………………………………………...25**

**38 - De pratiquer l’hypocrisie : ………………………………………….………………………...26**

**39 - D’acquérir la science religieuse pour les biens de ce monde ou dissimuler sa science : …..26**

**40 - De pratiquer la Trahison : ………………………………………….………………………...27**

**41 - De rappeler à Allah l’aumône que l’on a faite, et de joindre un tort ou des propos désobligeants à celui qui a reçu l’aumône : ……………………………………………………… 28**

**42 - De nier la prédestination : …………………………………………………………………….28**

**43 - D’espionner les Musulmans ou les Musulmanes : …………………………………………..29**

**44 - De calomnier les gens : ………………………………………….…………………………….30**

**45 - De maudire quoi que soit sur la terre ou dans les cieux : (*Exemple : La fièvre, le chant du coq, le vent ou le mauvais temps…*) : ………………………………………………………………30**

**46 - De trahir ses engagements : …………………………………………………………………...32**

**47 - De croire à l’astrologie, aux devins (voyants ou voyantes) : ………………………………..32**

**48 - De désobéir à son mari (Pour une femme) : …………………………………………………33**

**49 - De créer, d’acheter ou de recevoir des représentations figurées (sculpture sur pierre, or ou argent, métal et de toutes choses en cire, pâtes, tissus, laine ou tout autre matière) : …………33**

**50 - De pratiquer des actes interdits en cas de décès d’un proche ou d’un malheur : …………34**

**51 - D’être arrogant, présomptueux, corrupteur, violent envers sa communauté : ……………35**

**52 - D’opprimer les pauvres, les orphelins, ses parents, sa femme, les animaux : ……………..35**

**53 - De nuire au voisin : ………………………………………….………………………………...36**

**54 - De nuire aux Musulmans ou aux Musulmanes et de les offenser : …………………………36**

**55 - De faire de la peine aux Musulmans ou aux Musulmanes et d’empiéter sur leurs droits : 37**

**56 - De se pavaner avec des vêtements longs et de marcher avec arrogance : ………………….38**

**57 - De porter des vêtements en soie et des bijoux en or pour les hommes : …………………...39**

**58 - De sacrifier une bête au nom de quelqu’un d’autre qu’Allah et d’en manger : …………..40**

**59 - De prétendre qu’un tel est son père alors qu’il ne l’est pas : ……………………………….40**

**60 - De se quereller et de se disputer avec les gens et de semer la discorde: ……………………41**

**61 - De refuser de l’eau à quelqu’un alors qu’on en possède plus que nécessaire : ……………42**

**62 - De pratiquer des fraudes dans la pesée (mesure et poids) : ………………………………...42**

**63 - Ceux qui ont reçu beaucoup de bienfaits dans ce monde et qui se croient à l’abri du stratagème d’Allah : ………………………………………….…………………………………….43**

**64 - De celui qui délaisse la prière en groupe pour prier seul sans excuse : ……………………44**

**65 - Ceux qui délaissent la prière obligatoire et celle du vendredi : …………………………….44**

**66 - Ceux qui nient la loi sur la succession qu’Allah a fixée aux héritiers et violent les limites en prétendant la légitimité de leurs faits : ……………………………………………………………45**

**67 - Ceux qui pratiquent la ruse et la tromperie : ………………………………………………..46**

**68 - Ceux qui espionnent les Musulmans et décèlent leurs défauts pour les révéler : …………46**

**69 - Ceux qui injurient les compagnons du Prophète Mohammed : …………………….47**

* **Table des matières : ………………………………………….……………………………..49**